

PROGRAMME FORMATION 7H

PERMIS B VERS A1

INFORMATIONS		Cachet
Contact	HENRY Sébastien	
Téléphone	03.29.31.22.04	
E-mail	les-mesanges@orange.fr	
N° Siret	814 790 622	
Code NAF	APE 8553 Z	
HORAIRES D’OUVERTURE DU BUREAU		
Lundi		17H à 19H
Mardi	10H à 12H	17H à 19H
Mercredi	10H à 12H	16H à 19H
Jeudi	10H à 12H	17H à 19H
Vendredi	10H à 12H	17H à 19H
samedi	10H à 12H	14H à 15H

LA FORMATION AU PERMIS B	
Condition minimum à l'inscription	1 mois avant les 2 ans de permis B
Formation pratique minimum	7 Heures
Durée validité la formation	illimité
Véhicules concernés	Motocyclettes 2 roues ou 3 roues 125 cm3 ou catégorie L5e

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE
La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

CONDUCTEURS NON CONCERNES
La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants • A2, A3, A ancienne définition ; • C, C1, C limité (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ; • D (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) • Licence de circulation délivrée avant le 1^{er} avril 1958. • Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 • Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

CONDITIONS SPECIFIQUES
Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kw, d'être âgés de 21 ans révolus. Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps ; même en cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, cette formation restera acquise. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5^e.

JUSTIFICATIF FIN DE FORMATION
A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes et des véhicules de la catégorie L5e sera délivrée et donnera droit directement à la conduite de ces véhicules.

LA FORMATION	
Véhicule	Motocyclette 125 cm3 ou véhicule de la catégorie L5e
Condition	- La formation est dispensée par un enseignant de la catégorie A, A1 et A2 en cours de validité. 3 élèves maximum par formation. - Le formateur peut suivre avec une voiture ou une motocyclette.

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Thèmes	Durée	Descriptions
1	Théorie	2H	L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e : - d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules - d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit. - de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes - de savoir se rendre détectable - d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). - L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques - d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues, y compris à petite vitesse
2	Formation hors circulation	2H	L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de : - découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables - démarrer et s'arrêter - se positionner au poste de conduite - de s'équilibrer et répartir le poids du corps - monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) - savoir freiner à allure faible - d'appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement - tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) - connaître l'importance du regard - tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule
3	Formation en circulation	3H	Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de : - rechercher les indices utiles - adapter sa vitesse aux situations - respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales - choisir la voie de circulation - savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent - se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) - franchir les différents types d'intersections et y changer de direction - dépasser en sécurité - négocier un virage.

EVOLUTION
PERMIS